



**SNUipp-FSU**  
**Section de l'Ariège**  
13 rue Paul Delpech  
09000 FOIX  
Tél : 05 34 09 35 97  
snu09@snuipp.fr

Foix, le 11 mars 2021

Mickaël TROVALET  
Secrétaire départemental  
du SNUipp-FSU 09

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des Services de  
l'Education Nationale

Objet : Déploiement des Tests Salivaires dans les écoles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Le SNUipp-FSU 09 est favorable au déploiement d'une campagne de tests salivaires. Toutefois, nous regrettons la méthodologie et les modalités proposées sur le département.

En effet, nous considérons tout d'abord que la campagne de tests devrait se faire suivant des critères précis établis par l'ARS en fonction d'évaluations sanitaires locales et non suivant un choix opéré en lien avec l'implantation de laboratoires d'analyses. Concernant la prise en compte de données médicales, il nous apparait également que la fréquence retenue (2 ou 3 semaines) est insuffisante au vu de la contagiosité des nouveaux variants COVID.

Ensuite, les modalités ont manifestement été décidées et communiquées dans une précipitation et de façon descendante ; ce que nous dénonçons. Il en résulte un premier mel à la profession le 4 mars demandant un retour des familles pour le 8 mars, puis un second mel corrigé et amendé dans la foulée. Il en résulte aussi une surcharge administrative indéniable pour les directrices/directeurs (remplir un table au de bord Excel incompatible avec Ondes, superviser les opérations) et les équipes, et un questionnement relatif à la collecte, la transmission et la protection des données.

Enfin, il est indiqué que les laboratoires « formeront et informeront les équipes à la supervision ». Mais l'école est-elle l'endroit approprié pour ces opérations médicales; d'autant que l'auto prélèvement en famille est possible. Tout acte médical est encadré par la loi. Les enseignants n'ont pas à procéder de près ou de loin à ces tests, même au niveau de l'étiquetage des prélèvements. Il en va de la responsabilité des personnels.

Ainsi, le SNUipp-FSU 09 demande que soit communiqué aux écoles un modus operandi précis concernant les missions respectives des agents et laboratoires participant au testing.

Notre syndicat, dans sa mission de représentation des personnels et dans une démarche constructive, requiert une audience en vue de clarifier les modalités de la campagne des tests salivaires en Ariège.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 09  
Mickaël TROVALET